

APPEL D'OFFRES

Dossier : RP2/2/24/1
Date : 20 décembre, 2019
À l'attention de : Fournisseurs intéressés
De : Amanda Wheatley, Conseillère en Biodiversité

Objet : SERVICES D'IMPRESSION RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DE LA 10^e CONFÉRENCES SUR LA NATURE DES ÎLES DU PACIFIQUE

1. Historique

- 1.1. Le Secrétariat du Programme océanique de l'environnement (PROE) est une organisation intergouvernementale chargée de promouvoir la coopération entre les États et territoires insulaires du Pacifique pour protéger et améliorer leur environnement et assurer un développement durable.
- 1.2. Tous les cinq ans, la Table ronde des îles du Pacifique pour la conservation de la nature (PIRT), avec le soutien de coordination du PROE, réunit des agences gouvernementales, des ONG, des organisations communautaires, des organismes bailleurs de fonds et des experts spécifiques concernés par les sciences et pratiques en matière de conservation des îles du Pacifique dans le cadre d'une conférence sur la protection de la nature et des aires protégées. Du 19 au 24 avril 2020 se tiendra à Nouméa, en Nouvelle-Calédonie, la prochaine conférence sur la Conservation de la nature et les aires protégées.

Le présent appel d'offres vise à fournir au PROE des services d'« impression écologique ». Les services comprendront l'impression et la reliure de brochures, de rapports et de bulletins d'information ainsi que d'affiches, de cartes postales et de bannières, en une ou plusieurs couleurs, pour répondre au besoin du PROE de communiquer avec un large éventail de publics, mais surtout avec les publics réunis dans le cadre de la Conférence sur la protection de la nature et les aires protégées.

- 1.3. Pour plus d'informations, consulter : www.sprep.org et www.pacificnatureconference.com

2. Spécifications : récapitulatif des besoins

- 2.1. Les services à fournir comprennent l'impression et la reliure de brochures, de rapports et de bulletins d'information ainsi que d'affiches, de cartes postales et de bannières, en une ou plusieurs couleurs. La prestation de ce service concernera essentiellement les bureaux du PROE, mais les documents imprimés devront peut-être être envoyés directement à d'autres entités dans la région du Pacifique.
- 2.2. Les services d'impression seront réalisées ponctuellement, à la demande, et le fournisseurs devront réaliser les travaux dans leurs propres locaux.
- 2.3. Les frais de livraison ne doivent PAS être inclus et seront payés séparément sur la base d'un devis de transport séparé par demande de service.
- 2.4. La durée totale maximale du contrat sera de 12 mois.
- 2.5. Services demandés :
 - (1) Impression et reliure de brochures, rapports, lettres d'information (ainsi que, le cas échéant, d'affiches, cartes postales, dépliants/brochures et bannières) en une ou

plusieurs couleurs. Exemples de publications PROE sur :
<https://www.sprep.org/publications>

- (2) Production de documents imprimés, triés et agrafés ou reliés selon les besoins. Les documents seront généralement de format A4 et devront être présentés en noir et blanc et/ou en couleur.
- (3) La livraison des produits finis se fera essentiellement les bureaux du PROE, mais les documents imprimés devront peut-être être envoyés directement à d'autres entités dans la région du Pacifique.
- (4) L'emballage du matériel imprimé dans des boîtes solides mentionnant clairement le contenu, y compris le titre de la publication ou un autre code de produit, tel que spécifié, et le nombre d'exemplaires par boîte.

2.6. Les spécifications complètes sont fournies dans les Termes de référence ci-joints.

3. Conditions : informations à l'intention des soumissionnaires

3.1. Pour être pris en considération dans le cadre de cet appel d'offres, les fournisseurs intéressés doivent remplir les conditions suivantes :

3.3 Le consultant doit être disponible et à même de fournir des services considérables dans les mois précédant la 10^e Conférence des îles du Pacifique sur la conservation de la nature et les aires protégées qui se tiendra le 19 avril 2020. D'autres tâches devront ensuite être accomplies après la Conférence jusqu'en novembre 2020.

3.4 Cette proposition devrait comporter deux parties : Composantes **techniques** et **financières** concernant les Termes de référence ci-joints.

3.6 Aucun déplacement n'est requis pour ces services.

3.6 L'offre peut être soumise en **anglais** ou en **français**.

4. Directives pour la soumission

4.1. Les documents d'appel d'offres doivent démontrer que le fournisseur intéressé satisfait aux conditions susmentionnées et qu'il est en mesure de respecter les spécifications et les délais indiqués dans les Termes de référence.

4.3 Le soumissionnaire doit fournir les coordonnées de trois références.

4.4 Cette proposition devrait comporter deux parties : **Composantes techniques et financières**.

4.5 La composante technique doit reprendre les informations suivantes :

- Liste des principaux clients et services fournis au cours des trois dernières années indiquant la valeur, la date et le destinataire des services/produits.
- CV (curriculum vitae) du personnel désigné pour effectuer le travail
- Exemples de travaux réalisés au cours des trois dernières années
- Liste des équipements techniques et du matériel disponibles pour répondre aux besoins existants.
- Si la sous-traitance de certains services/produits est envisagée :
 - Description des services à fournir directement par le soumissionnaire et de ceux qui peuvent être sous-traités.
 - Description des mesures visant à assurer le contrôle de la qualité des services/produits fournis par le sous-traitant.
 - Description des sous-traitants déjà sélectionnés par le soumissionnaire qui peuvent être utilisés pour certains types de travaux.

- Une description de la façon dont le soumissionnaire s'assure que les services d'impression respectueux de l'environnement prennent en compte :
 - l'efficacité énergétique du procédé d'impression
 - la réduction des déchets lors du processus d'impression
 - l'utilisation de papier respectueux de l'environnement
 - émissions dues aux transports liés à la livraison des produits finis
- 4.6 Toutes les offres doivent contenir une proposition financière, à soumettre à l'aide du formulaire ci-joint.
- 4.7 L'attention du soumissionnaire est attirée sur les points suivants :
- Les prix doivent être indiqués en USD. Les soumissionnaires des pays qui n'ont pas l'USD comme devise, ne pourront en aucun cas changer le montant de l'offre en raison de l'évolution des taux de change pendant la durée du contrat. Les soumissionnaires choisissent le taux de change et assument tous les risques ou opportunités liés à la fluctuation du taux.
 - Les prix doivent être des montants fixes.
 - Les prix doivent être indiqués hors taxes et autres charges, y compris la TVA. Le montant de la TVA peut être indiqué séparément.
 - Les prix sont fixes et non révisables pendant l'exécution du contrat.

5. Clarification relative à l'appel d'offres

- 5.1. Toute question des candidats pour obtenir une clarification doit être soumise par e-mail à Maraea S Pogi à l'adresse maraeap@sprep.org avant le 6 janvier 2020. Un résumé de toutes les questions reçues, accompagné d'une réponse, sera affiché sur le site Web du PROE www.sprep.org/tender d'ici le 8 janvier 2020.

6. Critères d'évaluation

- 6.1. Le PROE désignera un fournisseur privilégié sur la base de son évaluation de la mesure dans laquelle la documentation démontre que le soumissionnaire offre le meilleur rapport qualité-prix et qu'il satisfait aux critères suivants :
- Expertise et expérience antérieures dans l'exécution des services demandés ;
 - Les compétences techniques nécessaires à la prestation des services demandés ; et
 - Respect de l'environnement

Le contrat sera attribué à l'offre la plus intéressante (meilleur rapport qualité/prix) qui obtient le plus grand nombre de points après l'évaluation finale, sur la base du rapport entre les critères de qualité (70 %) et le prix (30 %).

Pour plus de détails, veuillez consulter le document intitulé ÉVALUATION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE DE L'ÉVALUATION DE L'APPEL D'OFFRES.

7. Délais

- 7.1. **La date limite pour la présentation de l'offre est le : 10 janvier 2020**
- 7.2. Les soumissions tardives seront retournées à l'expéditeur sans avoir été ouvertes.
- 7.3. Veuillez envoyer toutes les offres en indiquant clairement APPEL D'OFFRES : SERVICES D'IMPRESSION RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT COUVRANT LA 10^e

CONFÉRENCE SUR LA NATURE DES ÎLES DU PACIFIQUE selon les différentes méthodes proposées ci-après :

E-mail : PROE

À l'attention de : Responsable des achats

PO Box 240

Apia, Samoa

E-mail : tenders@sprep.org

Fax : 685 20231

Contact : Soumettre en main propre dans la boîte d'appels d'offres au PROE, réception,
Vailima, Samoa.

Le PROE se réserve le droit de rejeter une ou toutes les soumissions et la soumission la plus basse ou toute soumission ne sera pas nécessairement acceptée.

Pour toute plainte concernant les appels d'offres du Secrétariat, veuillez consulter la section Plaintes sur le site Web du PROE <http://www.sprep.org/accountability/complaints>